



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

MAIRIE DE
ROUXMESNIL-BOULTEILLES

05 MARS 2018

COURRIER-ARRIVÉE

CABINET

Service Interministériel Régional des
Affaires Civiles et Economiques de
Défense et de la Protection Civile

Affaire suivie par Arnaud VIARD

Arrêté du 19 janvier 2018

**portant approbation de l'extension du périmètre d'application du PPI de 10 à 20
kilomètres autour du centre nucléaire de production d'électricité de PENLY**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le livre VII relatif à la sécurité civile ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2012 approuvant le dispositif d'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC) ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013 portant approbation du plan particulier d'intervention du CNPE de PENLY ;

Considérant l'instruction ministérielle NOR INTE1627472J du 3 octobre 2016 relative à l'évolution de la doctrine nationale pour l'élaboration ou la modification des PPI autour des CNPE exploités par EDF en réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur ;

Considérant les avis :

- du Préfet de la Somme du 18 janvier 2018,
- du CNPE de PENLY du 25 août 2017,
- du SDIS du 29 août 2017,
- de la DDTM du 17 août 2017,
- de la gendarmerie du 25 juillet 2017,
- de l'ASN du 14 août 2017 ;

Considérant l'information faite à la présidente de la CLIN par courriers du 5 décembre 2016 et du 27 octobre 2017 ;

Considérant l'information faite aux maires des communes concernées par courriers du 28 novembre 2016 et du 27 octobre 2017 ;

Considérant la présentation faite à la séance plénière de la CLIN du 5 décembre 2017 ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} – Le périmètre d'application du plan particulier d'intervention (ORSEC) autour du centre nucléaire de production d'électricité de PENLY est étendu de 10 à 20 kilomètres.

Ce périmètre sera intégré à la révision en cours du plan particulier d'intervention du CNPE de PENLY.

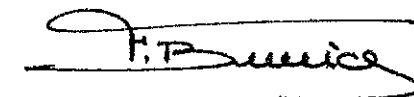
Article 2 – Les communes concernées par ce nouveau périmètre sont :

Ambrumesnil	Gueures	Rouxmesnil-Bouteilles
Ancourt	Hautot-sur-Mer	Royville
Anneville-sur-Scie	Hermanville	Saâne-Saint-Just
Arques-la-Bataille	Incheville	Saint-Aubin-le-Cauf
Aubermesnil-Beaumais	La Chapelle-du-Bourgay	Saint-Aubin-sur-Scie
Ault	La Chaussée	Saint-Crespin
Auppegard	Lammerville	Saint-Denis-d'Aclon
Avesnes-en-Val	Le Bois-Robert	Saint-Germain-d'Étables
Avremesnil	Le Mesnil-Réaume	Saint-Jacques-d'Aliermont
Bacqueville-en-Caux	Le Tréport	Saint-Martin-le-Gaillard
Bailly-en-Rivière	Les Grandes-Ventes	Saint-Nicolas-d'Aliermont
Baromesnil	Les Ifs	Saint-Ouen-le-Mauger
Bellengreville	Lintot-les-Bois	Saint-Ouen-sous-Bailly
Bertreville-Saint-Ouen	Londinières	Saint-Pierre-en-Val
Biville-la-Rivière	Longueil	Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Baill
Brachy	Longueville-sur-Scie	Saint-Rémy-Boscrocourt
Canehan	Luneray	Saint-Vaast-d'Équiqueville
Colmesnil-Manneville	Manéhouville	Sainte-Agathe-d'Aliermont
Criel-sur-Mer	Martigny	Sainte-Foy
Criquetot-sur-Longueville	Martin-Église	Sainte-Marguerite-sur-Mer
Crosville-sur-Scie	Melleville	Sassetot-le-Malgardé
Cuverville-sur-Yères	Mers-les-Bains	Sauchay
Dampierre-Saint-Nicolas	Meulers	Sauqueville
Dénestanville	Millebosc	Sept-Meules
Dieppe	Monchy-sur-Eu	Thil-Manneville
Douvrend	Notre-Dame-d'Aliermont	Tocqueville-en-Caux
Envermeu	Offranville	Torcy-le-Grand
Étalondes	Omonville	Torcy-le-Petit
Eu	Osmoy-Saint-Valery	Touffreville-sur-Eu
Flocques	Oust-Marest	Tourville-sur-Arques
Fresnoy-Folny	Ouille-la-Rivière	Varengueville-sur-Mer
Freulleville	Petit-Caux	Vénestanville
Gonnetot	Ponts-et-Marais	Villy-sur-Yères
Grèges	Quiberville	Wanchy-Capval
Greuville	Rainfreville	
Gruchet-Saint-Siméon	Ricarville-du-Val	

Article 3 – Le sous-préfet, directeur de cabinet, le préfet de la Somme, le sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe, la directrice du SIRACEDPC, le directeur de la centrale nucléaire de PENLY, les chefs des services régionaux et départementaux, la présidente de la CLIN, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 19 janvier 2018

La préfète,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Buccio', written over a horizontal line.

Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication (ou sa notification).



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME



CABINET

Rouen, le 27 OCT. 2017

Service Interministériel Régional des
Affaires Civiles et Economiques de
Défense et de la Protection Civile

n° 643

Affaire suivie par Arnaud VIARD
Tél. 02 32 76 51 12
Fax 02 32 76 51 19
Mél. arnaud.viard@seine-maritime.gouv.fr

La Préfète
de la région Normandie,
Préfète de la Seine-Maritime

à

Destinataires « in fine »

Objet : Extension du périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) autour du CNPE de Penly

Réf. : Mon courrier du 28 novembre 2016

P.J. : 1 carte

Par courrier visé en référence, je vous informais de la future extension des rayons des périmètres PPI de 10 à 20 km autour des centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) de Paluel et de Penly liée au retour d'expérience de l'accident nucléaire de Fukushima.

Suite aux instructions ministérielles transmises au mois de mai dernier, qui précisent notamment les modalités de mise en œuvre de cette extension, j'ai initié un travail de délimitation des périmètres PPI en concertation avec les services de l'Etat et les deux CNPE.

Cette définition tient compte de l'urbanisation, des axes routiers et des bassins de vie. J'ai également souhaité conserver l'intégrité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dans la définition des périmètres.

Dans ce cadre, je vous informe que vos communes sont impactées par le nouveau rayon de 20 km du périmètre PPI de Penly qui sera adopté d'ici la fin de l'année.

Comme je vous le précisais dans mon précédent courrier, une fois approuvées, ces évolutions nécessiteront notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive (DICRIM) et de distribution de comprimés d'iodes auprès de la population, ainsi que la mise en place ou l'actualisation des plans communaux de sauvegarde.

Je vous informe enfin que les communes nouvellement impactées par les périmètres PPI seront amenées à être représentées au sein de la commission locale d'information nucléaire (CLIN).

Je tiens de nouveau à vous assurer que mes services seront mobilisés pour vous accompagner dans ce travail qui participe à la prévention des risques et à la protection de la population.

Je vous remercie de votre implication dans les futurs travaux de révision du PPI nucléaire de Penly pour lesquels vous serez bien entendu associés.

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

Copies à :

- *M. le sous préfet de Dieppe*
- *Mme la présidente de la CLIN*
- *M. le directeur du CNPE de Penly*

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les maires des communes de :

Ambrumesnil	Gueures	Rouxmesnil-Bouteilles
Ancourt	Hautot-sur-Mer	Saint-Aubin-le-Cauf
Anneville-sur-Scie	Incheville	Saint-Aubin-sur-Scie
Arques-la-Bataille	La Chapelle-du-Bourgay	Saint-Germain-d'Étables
Aubermesnil-Beaumais	La Chaussée	Saint-Jacques-d'Aliermont
Auppegard	Le Bois-Robert	Saint-Martin-le-Gaillard
Avesnes-en-Val	Le Mesnil-Réaume	Saint-Nicolas-d'Aliermont
Avremesnil	Le Tréport	Saint-Ouen-sous-Bailly
Bailly-en-Rivière	Les Grandes-Ventes	Saint-Pierre-en-Val
Baromesnil	Les Ifs	Saint-Rémy-Boscrocourt
Bellengreville	Londinières	Saint-Vaast-d'Équiqueville
Canehan	Longueil	Sainte-Agathe-d'Aliermont
Colmesnil-Manneville	Luneray	Sainte-Foy
Criel-sur-Mer	Manéhouville	Sainte-Marguerite-sur-Mer
Croville-sur-Scie	Martigny	Sassetot-le-Malgardé
Cuerville-sur-Yères	Martin-Église	Sauchay
Dampierre-Saint-Nicolas	Melleville	Sauqueville
Dénestanville	Meulers	Sept-Meules
Dieppe	Millebosc	Thil-Manneville
Douvrend	Monchy-sur-Eu	Tocqueville-en-Caux
Envermeu	Notre-Dame-d'Aliermont	Torcy-le-Grand
Étalondes	Offranville	Torcy-le-Petit
Eu	Osmoy-Saint-Valery	Touffreville-sur-Eu
Flocques	Ouille-la-Rivière	Tourville-sur-Arques
Fresnoy-Folny	Petit-Caux	Varengueville-sur-Mer
Freulleville	Ponts-et-Marais	Vénestanville
Grèges	Quiberville	Villy-sur-Yères
Greuville	Ricarville-du-Val	Wanchy-Capval
Gruchet-Saint-Siméon		

Sous-couvert de M. le préfet de la Somme :

Mmes et Messieurs les maires de :

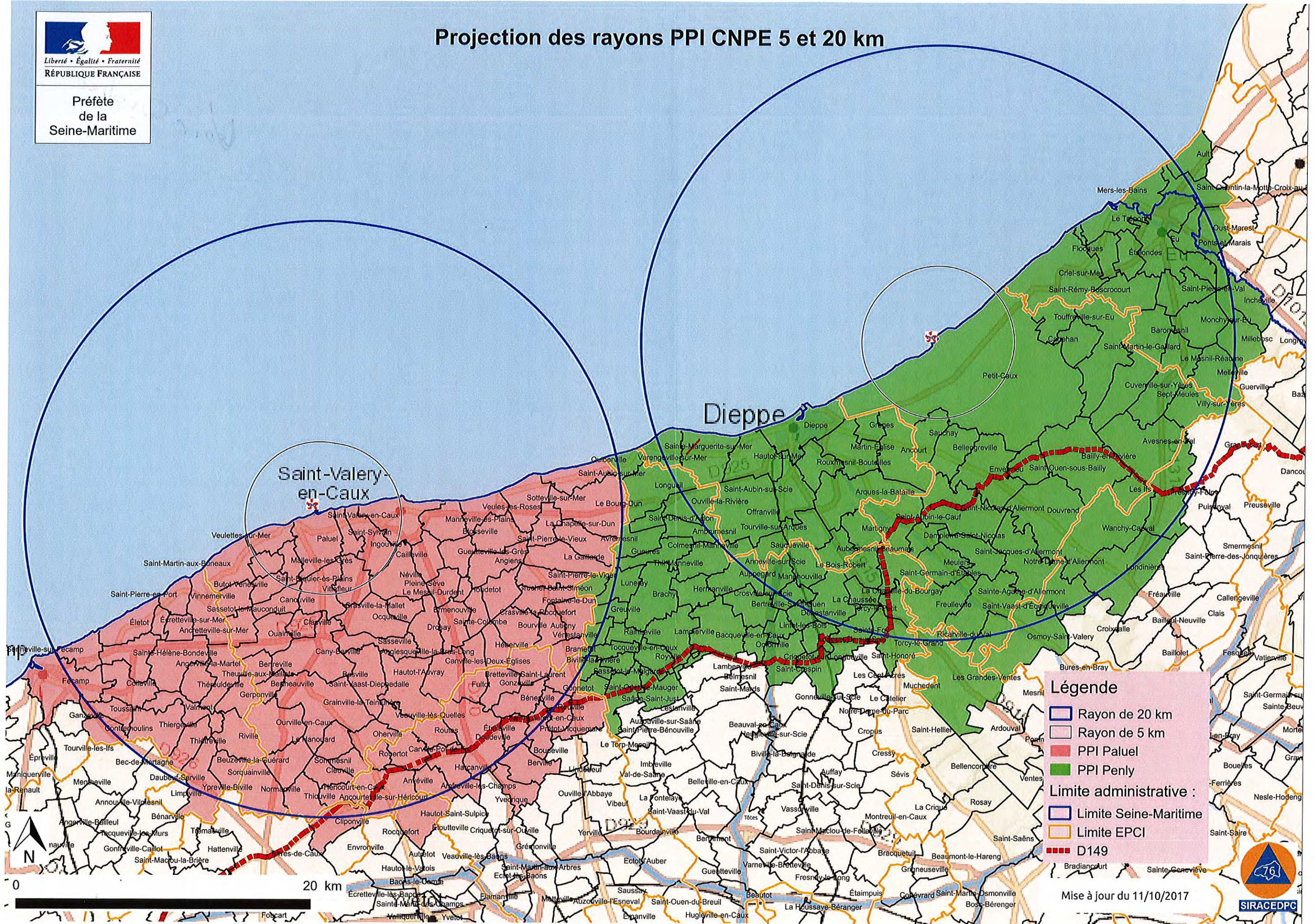
Ault
Mers-les-Bains
Oust-Marais
Saint Quentin Lamotte Croix au Bailly



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfète
de la
Seine-Maritime

Projection des rayons PPI CNPE 5 et 20 km



Légende

- Rayon de 20 km
- Rayon de 5 km
- PPI Paluel
- PPI Penly

Limite administrative :

- Limite Seine-Maritime
- Limite EPCI
- D149

Mise à jour du 11/10/2017

